

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 20

Artikel: Rêve et réalité

Autor: Eug.V.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rien dire, se tourna vers son voisin, le populaire Milton, et d'une voix compatissante :

— Remercie le ciel, mon vieux Bouboule, lui dit-il. Tu vois ce qui te serait arrivé, si tu avais eu du talent !

Orage

André Berley, si gros et si fin à la fois, s'est laissé surprendre par la nuit comme il jouait à la belote chez ses amis Jean Murat et Annabella, les deux vedettes qui viennent de se marier à Paris...

Il pleut à vers.

— Tu ne peux pas partir par un temps pareil, fait Murat. Tu passeras la nuit ici.

Berley acquiesce.

— Merci... Je reviens tout de suite... Le temps d'aller chercher mon pyjama !...

Voyante

Sacha Guitry avait invité, avec d'autres amis, une voyante parisienne ultra-célèbre autant que lucide...

La convive arrive au dîner avec trois bons quarts d'heure de retard, et pour prendre connaissance :

— Alors, quoi de nouveau ? demande-t-elle d'un air détaché.

— Ah non ! s'indigne Sacha, pas ça. On ne vous attend que pour le savoir !...

A quelque chose malheur est bon

L'autre jour, sur l'avenue des Champs-Elysées, passait au volant de son auto une charmante aristocrate.

Elle était accompagnée d'une de ses amies non moins délicieuses, et d'un pékinois.

(Mais le pékinois n'a rien à voir en l'affaire.)

Quoi qu'il en soit, pour une cause des plus fortuites (avez-vous remarqué du reste combien les causes sont généralement fortuites ?), l'aimable enfant, serrée par un autochon, oblique brusquement et rentre « d'autor » (comme on dit dans le grand monde) dans un triporteur sans défense.

Ce triporteur était celui d'un pâtissier en vadou, dont les éclairs, les éclairs à la crème et les petits fours juchèrent « illégo » la chaussette.

Gros tumulte, comme bien vous pensez !

Le gars du triporteur, cependant, doit avoir du

sang bleu dans les veines. Devant deux jolies filles son rire s'apaise.

Et c'est avec le sourire qu'il déclare :

— C'est encore une veine que l'assurance soit forcée de payer tout cela.

— L'assurance paiera !... sursaute la gente enfant. Oh ! alors ! parfaite... Madeleine, sers-toi ! Et les deux amies, assises sur le marchepied de la voiture, s'adjugèrent une collation à la hauuteur, cependant que l'agent classique, survenu tardivement, assurait la circulation.

Encouragement à l'édition et à la diffusion de films consacrés aux sports

Le Congrès international du Cinématographe d'Education et d'Enseignement, reconnaissant l'utilité d'encourager l'édition et la diffusion de films relatifs à la culture physique et aux sports, estimant que les Jeux Olympiques de 1936 pourraient offrir l'occasion de favoriser cette production et sa diffusion, suggère à cette fin d'instituer un concours international du film de sport. Ce concours serait organisé par les soins de l'I. C. E. pour l'automne 1935.

Pour donner effet à ce projet, le Congrès se permet de suggérer au Comité international Olympique l'attribution d'une médaille d'or au meilleur film de sport à l'occasion des Jeux de 1936, comme le Comité l'a fait pour récompenser le meilleur livre consacré au sport, et recommande aux délégations qui représentent au Congrès des pays représentés au Comité Olympique, de signaler ce projet en temps opportun, c'est-à-dire avant la réunion qui se tiendra le 8 mai à Athènes, aux délégués de leurs pays.

Le Congrès, tenant à rendre hommage à l'intérêt que le Chef du Gouvernement italien n'a jamais cessé de témoigner à la culture physique et au sport, persuadé que son haut patronage assurerait le succès de cette initiative, exprime respectueusement l'espérance qu'il voudra bien s'y intéresser.

Concours pour un film sportif

Sur l'initiative, sous les auspices de l'Institut international du Cinématographe Educatif, et à la suite de la décision prise à Stresa, le 26 juin 1934, par le Comité consultatif et technique de l'I. C. E., un premier Concours international sera organisé pour le meilleur film de caractère sportif.

Tous les pays, toutes les firmes productrices de films ainsi que les producteurs privés et les cinéastes amateurs de chaque pays pourront participer à ce Concours.

Tous les films qui ont été produits depuis 1932 jusqu'en automne 1935 pourront être présentés.

Le sujet du film devra être exclusivement sportif sans excepter aucune branche du sport : gymnastique, athlétisme, léger ou lourd, nage, canoë, football, basket-ball, tennis, baseball, ski, chasse au renard, etc... Les films établis sur scénario de caractère théâtral ne pourront cependant pas être admis au Concours. Le sport seul, sous toutes ses formes, ou sous une seule en particulier, devra être l'élément essentiel du film et de l'action qui s'y déroule.

Un premier, un second et un troisième prix seront accordés aux meilleurs films, suivant l'ordre de la classification.

Le Comité consultatif et technique de l'Institut international du Cinématographe Educatif créera chaque fois un comité exécutif qui fonctionnera comme jury pour l'examen et le choix des films. Le président du comité exécutif sera le représentant du pays dans lequel auront lieu les Olympiades sportives. Le directeur de l'Institut international du Cinématographe Educatif fera partie de droit du dit comité. En outre des représentants officiels des pays suivants en feront également partie : Italie, France, Angleterre, Allemagne, U. R. S. S., Japon et Etats-Unis d'Amérique.

Le siège et le Secrétariat permanent du Concours seront auprès de l'I. C. E., à Rome, Via Lazzaro Spallanzani, No 1A.

Le Concours aura lieu chaque fois dans le pays et dans la ville indiquée par le Comité exécutif. Pour le premier Concours et en vue de la prochaine Olympiade sportive qui aura lieu en février 1936, en Allemagne, on a choisi la ville de Berlin. Le président de la Reichsfilmkammer sera le président du Comité exécutif pour le premier Concours.

La réunion du jury pour le premier Concours aura lieu à Berlin, du 10 au 20 septembre 1935.

Les films ayant obtenu des prix resteront la propriété des firmes ou des producteurs qui aient pris part au Concours. Le Comité exécutif et l'Institut international du Cinématographe Educatif se réservent le droit de faire partie du résultat du Concours — par l'intermédiaire de la presse et de proposer aux firmes et aux producteurs diplômés, le meilleur moyen de diffusion de ces films dans les centres sportifs internationaux.

Rêve et réalité

Pour beaucoup de spectateurs, les personnages évoluant sur l'écran rejoignent les fées et bons génies de l'enfance ; pour eux, les acteurs de cinéma — disparaissant et reparaisant au gré des enchantements de l'opérateur — ne sauraient être de chair ni de sang ; ils ont accepté le « parlant » comme une magie de plus et ne conçoivent guère que ces êtres d'exception respirent, mangent, vivent comme le commun des mortels.

Ainsi que, dans les contes de l'aïeule, la fée prend figure humaine, Mme Marcelle Chantal était notre hôte l'autre dimanche. Descendue de l'écran, elle nous venait interpréter « La Passante », de H. Kistemaecker, nous barrant d'illusion encore.

Pendant l'entracte, Marcelle Chantal nous accueille en sa loge, vêtue de la déroque de Masha. Par instant, son fin profil de camée se détache nettement sur le fond sombre de la paroi ; les grands yeux semblent, parfois, à une onde, changer au gré des sentiments exprimés ; un sourire éclatant, clamant la joie de vivre... un casse-roux... Eh ! oui, Marcelle Chantal est rousse alors qu'on se l'imaginait brune ! (Figaro en est-il complice ?)

Jeune fille, elle fit des études de chant, obtint un premier prix, passa sur quelques scènes parisiennes — l'Opéra-Comique entre autres — et débutea au cinéma avec « Le collier de la reine ». Le mariage l'en éloigna quelque temps. Puis ce fut « La tendresse », ensuite « Au nom de la loi », plus tard « L'ordonnance », dernièrement « Amock » et récemment « Antonia », qui n'est pas encore sorti.

Constatant son succès au « parlant », elle voulut tenter sa chance comme comédienne, et la voilà partie avec sa propre troupe par monts et par vaux. Elle ne renoncera pas à la vie du studio pour autant. Parmi la gent cinématographique, Marcelle Chantal a su se créer des amitiés, sympathisant avec chacun, même avec le petit personnel. Un jour même, conte-t-elle, un électricien lui sauva la vie, se préoccupant à son secours au moment de la chute d'un « 150 ». Sans ce brave homme, ajoute-t-elle, je n'aurais pas le honneur d'interpréter actuellement « La passante » et faire ainsi ma première tournée en Suisse.

Au moment où elle s'élève avec véhémence contre le doublage : «...une abomination ! une horreur ! un crime presque !... » M. Augsburger le directeur des grands cinémas, nous lance un regard navré — il avoue plus tard qu'il venait de retenir plusieurs films de ce genre.

Le temps a fui et force nous est de laisser la belle actrice, lui permettant ainsi de changer de costume et retoucher son maquillage pour sa prochaine entrée en scène.

Mme Marcelle Chantal a obtenu un beau succès dans le rôle de Masha, consacrant un talent dramatique découvert par le cinéma. Souhaitons que « La passante » nous revienne bientôt...

Eug. V.

La Production française à l'honneur

Qualité d'abord !

Qualité d'abord !

Passé...

Présent...

Ses grands succès
confirment sa réputation.

DFG

représentant des plus importantes maisons indépendantes de France

DFG